

REUNION PUBLIQUE LANGLET-SANTY

Compte-rendu – 8 octobre 2024

M. Jean-Luc Girault

Adjoint au Maire de Lyon en charge de l'action citoyenne et de la politique de la ville

M. Olivier BERZANE

Maire du 8^{ème} arrondissement de Lyon

La réunion publique se déroule dans l'amphithéâtre du collège Henri Longchambon. Les élus de la Ville de Lyon ouvrent la réunion publique à 18h30 en présence de 15 habitants.

Monsieur le Maire introduit la rencontre en indiquant que deux points sont à l'ordre du jour.

Les équipes de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon présentent aujourd'hui **les grands axes du projet de territoire (PDT) 2024-2030 pour le quartier prioritaire de Langlet-Santy**, déclinaison de la Convention Territoriale Locale de la Ville de Lyon et du Contrat de Ville Métropolitain.

Cette réunion est aussi l'occasion de faire un **point d'étapes concernant l'ensemble des travaux en cours ou à venir dans le quartier.**

Le document partagé en séance est joint au présent compte-rendu.

Monsieur Girault introduit la rencontre en précisant qu'un nouveau Contrat de Ville Métropolitain a été signé cette année entre notamment, l'Etat, la Métropole et la Ville. Il se décline pour la Ville de Lyon en Convention Territoriale Locale.

La Ville de Lyon, à travers sa convention, porte quatre axes transversaux : les jeunesses, la transition écologique, l'accès aux droits, la lutte contre le non-recours et contre les discriminations, la participation citoyenne. L'objectif reste également de mobiliser davantage le droit commun des collectivités et des partenaires pour les quartiers prioritaires.

Pour cette nouvelle contractualisation 2024-2030, plusieurs périmètres ont été revus. C'est ainsi que les Tours Fabia sont désormais intégrées dans la géographie des quartiers prioritaires.

La convention de la Ville de Lyon se décline pour chaque quartier prioritaire en Projet de Territoire. Celui du quartier de Langlet-Santy possède donc ses propres défis et enjeux.

Pour répondre à ces enjeux, il existe une lettre de cadrage annuelle de laquelle émane une programmation d'actions proposées par les partenaires du territoire. La volonté est d'impliquer les habitants dans l'élaboration de cette lettre de cadrage et dans la mise en œuvre du projet territorial. La Ville de Lyon accompagne aussi les collectifs et habitants des quartiers prioritaires, afin que puisse émerger des projets citoyens dans le cadre de la démarche de budget participatif (BUPA).

1/ Restitution du Projet de Territoire Langlet-Santy 2024-2030

Le Projet de Territoire 2024-2030 a été construit avec l'ensemble des acteurs locaux du quartier et par un recueil de la parole habitante.

A travers les « porteurs de paroles¹ », mené dans les espaces publics du quartier, les équipes ont échangé et recueilli la parole d'environ 65 personnes. Les grands défis du projet de territoire 2024-2030 sont les suivants :

AXE- DEFI 1 - FAIRE ENSEMBLE GRACE A L'ACCUEIL DE LA DIVERSITE ET DE LA VALORISATION DE TOUTES ET TOUS

Langlet-Santy est un quartier où la diversité culturelle se vit au quotidien. Bien que celle-ci soit un atout sur les plans individuel et collectif, certaines questions propres à cette pluralité sont aujourd'hui source de tension pour les habitants.

Le défi pour 2030 consiste à développer la cohésion sociale, en renforçant l'enrichissement du collectif à travers le partage de valeurs. Pour cela, un travail continu autour des valeurs de la République et la laïcité sera assuré grâce au partenariat avec le périscolaire, les équipes médico-scolaires, les acteurs de l'éducation populaire et les habitants mêmes, ayant comme but de garantir l'épanouissement et le respect de toutes et tous au sein du quartier.

AXE- DEFI 2 - L'IMPLICATION CITOYENNE ET LA CONSOLIDATION DU PARTENARIAT AU CŒUR DE LA VIE DU QUARTIER

La présence des structures et des habitant.e.s mobilisés activement depuis quelques années dans la mise en place des différents projets innovants font de Langlet-Santy un quartier foisonnant en matière d'expérimentations urbaines phares au sein de la Ville (MESA, TZCLD, EBE Santy Plaine Actions, centre social Halimi).

Un défi pour 2030 intègre ainsi le maintien et le développement des projets à court et moyen terme issus des initiatives habitantes et partenaires qui ciblent l'amélioration du quartier. En effet, ces jalons sont un moyen propice pour développer l'implication citoyenne. De même, ce défi porte la consolidation de la démarche d'innovation partenariale qui est une ressource majeure pour l'évolution du quartier.

AXE- DEFI 3 : UN TERRITOIRE QUI CHANGE AVEC UNE DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT HABITANT SUR MESURE

La transformation actuelle du quartier, résultant du Projet de Renouvellement Urbain au sud, est un sujet complexe, couvrant des questions techniques telles que la mixité fonctionnelle et la gestion des espaces livrés, et des aspects sociaux liés à la compréhension par les habitant.e.s des mutations sociales et urbaines qui en découlent

Un défi pour 2030 émerge, visant à favoriser un progrès maîtrisé des mutations à venir. Cet avancement implique le renforcement des modalités de communication et de concertation pour améliorer la compréhension et l'acceptation des évolutions en cours dans le quartier.

AXE- DEFI 4 : OEUVRER POUR LA PERENNISATION DES ACTIONS DE LIEN SOCIAL ET D'ACCES AUX DROITS COMME DEMARCHES D'INCLUSION SOCIALE

À ce jour, un constat met en évidence la nécessité de renforcer l'accompagnement concernant l'accès aux droits des différents publics qui se retrouvent en situation de précarité.

Ce défi vise l'autonomisation et l'émancipation des habitant.e.s d'ici 2030, en

particulier ceux qui sont éloigné.e.s du droit commun. Pour cela, l'accent est mis sur l'accès aux bonnes informations, garantissant une connaissance adéquate des dispositifs et des services locaux qui existent à proximité afin d'améliorer et empêcher des situations de non-recours.

¹ **Porteurs de Paroles** : Une question est affichée dans l'espace public, support à discussion et échanges avec ceux qui souhaitent y répondre. Les échanges sont conservés par une ou plusieurs phrases écrites sur des panneaux mobiles.

2/ Point d'étapes : travaux en cours ou à venir

Les espaces extérieurs

Les aménagements d'espaces public sont pilotés par la Métropole de Lyon, les travaux se découpent en séquence (page 8 de la présentation).

Le périmètre d'aménagement s'étend sur 16 000 m² du parking Bavoze jusqu'à la rue Stéphane Coignet (aménagements prévus jusqu'à l'entrée du collège). Les objectifs du projet sont d'apaiser les espaces publics, de renforcer la végétalisation et d'aménager de nouveaux espaces récréatifs et de repos. Une réunion publique s'est tenue en janvier 2024, elle a permis de présenter en détail les aménagements d'espaces publics retenus.

Les travaux ont débuté le 2 septembre par le parvis de la tour 106.

La seconde séquence (en voie de finalisation) concerne le réaménagement du square Marie Ducher. Le square est fermé quelques mois.

En 2025, ce sont les travaux d'aménagement de la rue Stéphane Coignet en zone de rencontre qui vont se déployer.

Enfin, les aménagements d'espaces publics se termineront pas le réaménagement du parking Bavoze : à l'ouest les places de stationnement sont maintenues et à l'est une aire avec des agrées sportifs sera créée.

La réalisation de « Cours Nature »

Les quatre cours du Groupe Scolaire Jean Giono sont réaménagées afin de rendre les sols plus perméables, amener plus de végétation et requalifier le mobilier et les jeux. Les travaux ont débuté cet été et ils se poursuivent depuis la rentrée sur l'une des cours. A l'automne, les finitions sont réalisées et cet hiver, ce seront les plantations qui seront faites.

Des travaux sont aussi entrepris dans le collège : végétalisation d'une cours et réfection de l'ensemble d'un étage.

Création de deux locaux en rez-de-chaussée

En lien avec le projet de renouvellement urbain, deux nouveaux services seront implantés dans le quartier : un lieu passerelle du Centre Social G. Halimi et une conciergerie de quartier de Santy Plaine Actions.

Les travaux sont menés par GrandLyon Habitat jusqu'en décembre 2024/début 25. Les clés seront ensuite remises à la Ville de Lyon afin que les structures puissent investir les lieux début 2025.

La démolition de l'immeuble avenue Paul Santy

Les travaux sont effectifs depuis le 1^{er} juillet 2024. Ils se déroulent comme prévu (page 13 de la présentation) et la phase de grignotage de l'immeuble démarre fin 2024. Cette première tranche concernent que deux allées, la démolition de la dernière démarrera au second semestre 2025, lorsque l'EHPAD Madeleine Caille déménagera (car les cuisines de celui-ci se situent en rez-de-chaussée de cette allée).

3/ Echanges : questions/réponses

Question 1 / Au sujet de la proximité, nous n'avons plus d'échanges directs avec GrandLyon Habitat, il faut passer par une plateforme téléphonique ou par des mails. Lorsque nous avons une difficulté ou un dysfonctionnement, c'est compliqué.

Réponse : Ce sujet a bien été abordé lors du diagnostic en marchant au printemps dernier. Même si physiquement, il n'y a plus de point contact de GrandLyon Habitat, des équipes de proximité sont toujours déployées pour prendre en charge la résidence Maurice Langlet. Elles sont présentes régulièrement au sein de la résidence.

Question 2 / En terme de cadre de vie, la voie qui dessert la résidence Maurice Langlet est systématiquement prise par les stationnements. Cela génère des problèmes de circulation. De nombreux investissements sont faits pour améliorer le cadre de vie, il est peu compréhensible pour les habitants que ce sujet ne soit pas traité et qu'aucune solution ne soit envisagée.

Réponse : le sujet doit effectivement est à nouveau traité prioritairement, avec GrandLyon Habitat qui est propriétaire de la résidence. Il est souligné que les difficultés de passage du camion de la collecte connue au début sont désormais réglées.

Question 3 / Avec les fortes pluies, de gros problèmes d'évacuation des eaux sont constatés entre les bâtiments 102 et 104 de la résidence Maurice Langlet ainsi qu'au niveau du square Marie Ducher. Est-il possible de les prendre en charge ?

Réponse : l'information sera transmise au bailleur. Concernant le square Marie Ducher, il va être totalement réaménagé.

Question 4 / Les cheminements piétons, notamment pour les personnes âgées ou à mobilités réduites handicapés sont très complexes.

Réponse : les travaux génèrent nécessairement des nuisances. Les cheminements sont allongés, car les travaux se font dans un contexte urbain très dense. Les entreprises ont pour directive de baliser et adapter au maximum les cheminements piétons à travers les chantiers.

Question 5 / L'EHPAD Madeleine Caille doit partir. Le bâtiment va-t-il être démolit ? Quel nouveau projet va s'installer ?

Réponse : l'EHPAD est géré par l'ACPPA, l'établissement va effectivement être déplacé à Vaulx-en-Velin d'ici l'été 2025. Le bâtiment est maintenu, une nouvelle structure va s'installer. A ce jour, le projet ne peut pas être rendu public, car il doit être finalisé. Néanmoins il s'agira d'accueillir une structure qui reste dans la sphère médico-sociale.

Question 6 / Les riverains seront-ils informés des différentes phases de travaux et des nuisances associées ?

Réponse : oui, comme durant l'été (page 14 de la présentation), une communication spécifique sera diffusée à chaque phase importante des travaux. L'objectif sera de réaliser une nouvelle communication début 2025. Les informations seront bien transmises à la copropriété Fabia, néanmoins les travaux de la rue Stéphane Coignet ne vont pas jusqu'au droit de celle-ci. Ils s'arrêtent au droit de la limite sud du collège.

Question 7 / Des travaux importants sont réalisés pour améliorer les 4 cours du Groupe Scolaire Jean Giono, des travaux dans les bâtiments sont-ils également prévus ?

Réponse : le parc scolaire est un vrai sujet pour la Ville de Lyon. L'ensemble des bâtiments de la ville nécessiterait d'importants travaux. Seulement, des priorisations doivent nécessairement être faites. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de besoin pour le Groupe Scolaire Jean Giono, mais les travaux ne pourront pas être programmés sous ce mandat.

Question 8 / Pourquoi le sens de circulation de la rue Stéphane Coignet a-t-il été inversé ?

Réponse : ce choix a été motivé par la sécurité des enfants, car le nombre de véhicules qui empruntait la rue Stéphane Coignet pour raccourcir leur parcours était trop important.

Question 9 / Un cheminement pour les piétons est-il prévu de l'avenue Paul Santy vers le cœur de la résidence Maurice Langlet ?

Réponse : Oui, le projet vise à ouvrir un passage public vers le cœur d'ilot, dans le prolongement du Passage Comtois (page 8 de la présentation). Ce passage constituera la dernière tranche des aménagements d'espaces publics, après que les nouveaux logements le long de l'avenue Paul Santy soient livrés.



Projet de territoire

2024 - 2030

Réunion d'information

8 octobre 2024

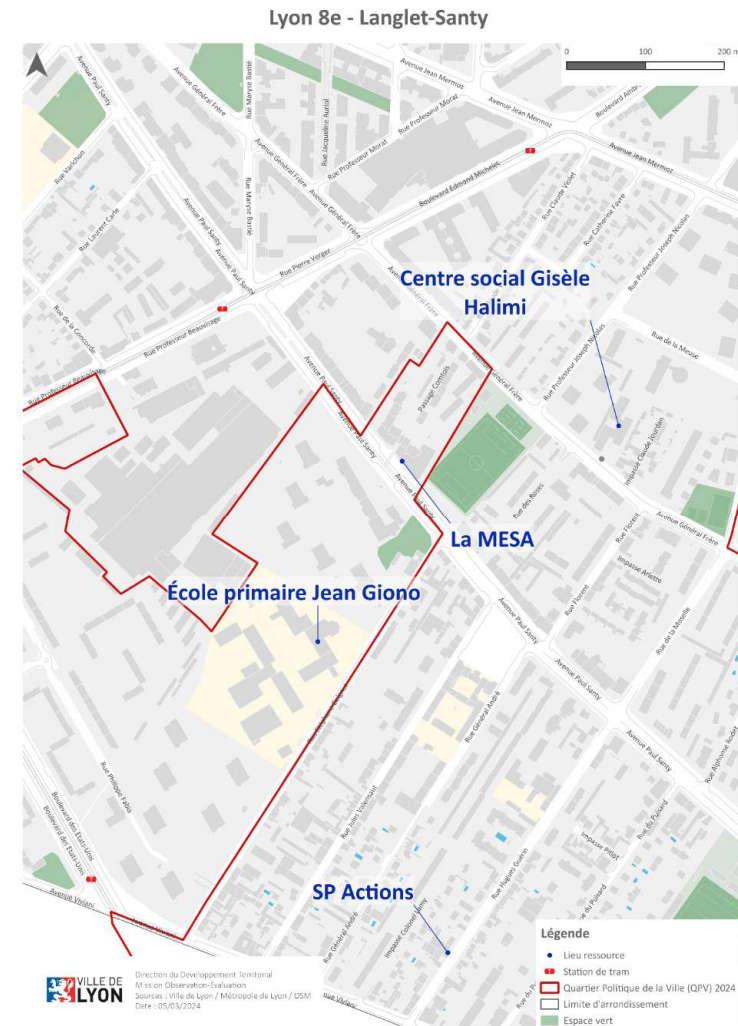


1. Présentation du Projet de territoire Langlet-Santy 2024- 2030

La situation du quartier Langlet-Santy



- **2 300 habitant-es** (recensement 2020)
- **Une population jeune** (46% des personnes sont âgées de 0 à 29 ans)
- **Une population vieillissante** (23% des personnes sont retraitées)
- **Des profils ouvriers et employés**
- **875 logements dont 90 % de logements sociaux**
 - Résidence Maurice Langlet (GLH)
 - Résidence 108-110-112 av. Paul Santy
 - Résidence du Comtois (SACVL)
- **Un quartier dynamique avec de nombreux acteurs et des grands projets** (centre social Gisèle Halimi, jardin Pré-Santy, MESA, Territoire Zero Chômeur, projet de renouvellement urbain, etc...)



Le projet de territoire Langlet-Santy



Une feuille de route pour 2024 – 2030

- Des défis à relever
- Des actions à mener
- Ecrit en concertation



Environ 65
personnes
contributrices



Des temps d'échanges
en ateliers

Des temps de
rencontre dans
l'espace public

Les 4 défis pour le quartier Langlet-Santy



#1: Faire ensemble grâce à l'accueil de la diversité et de la valorisation de tous-tes

Langlet-Santy est un quartier où la diversité culturelle se vit au quotidien.

Objectif 2030 = cohésion sociale et partage de valeurs

#2: L'implication citoyenne et le partenariat au cœur de la vie du quartier

Des structures et des habitant-es sont activement mobilisé-es dans le quartier.

Objectif 2030 = développement des projets qui ciblent l'amélioration du quartier

Les 4 défis pour le quartier Langlet-Santy



#3: Un territoire qui change avec un accompagnement des habitant-es

La transformation urbaine est en cours.

Objectif 2030 = meilleure compréhension et appropriation des évolutions urbaines

4#: Améliorer l'inclusion sociale par l'accès aux droits et les actions de lien social

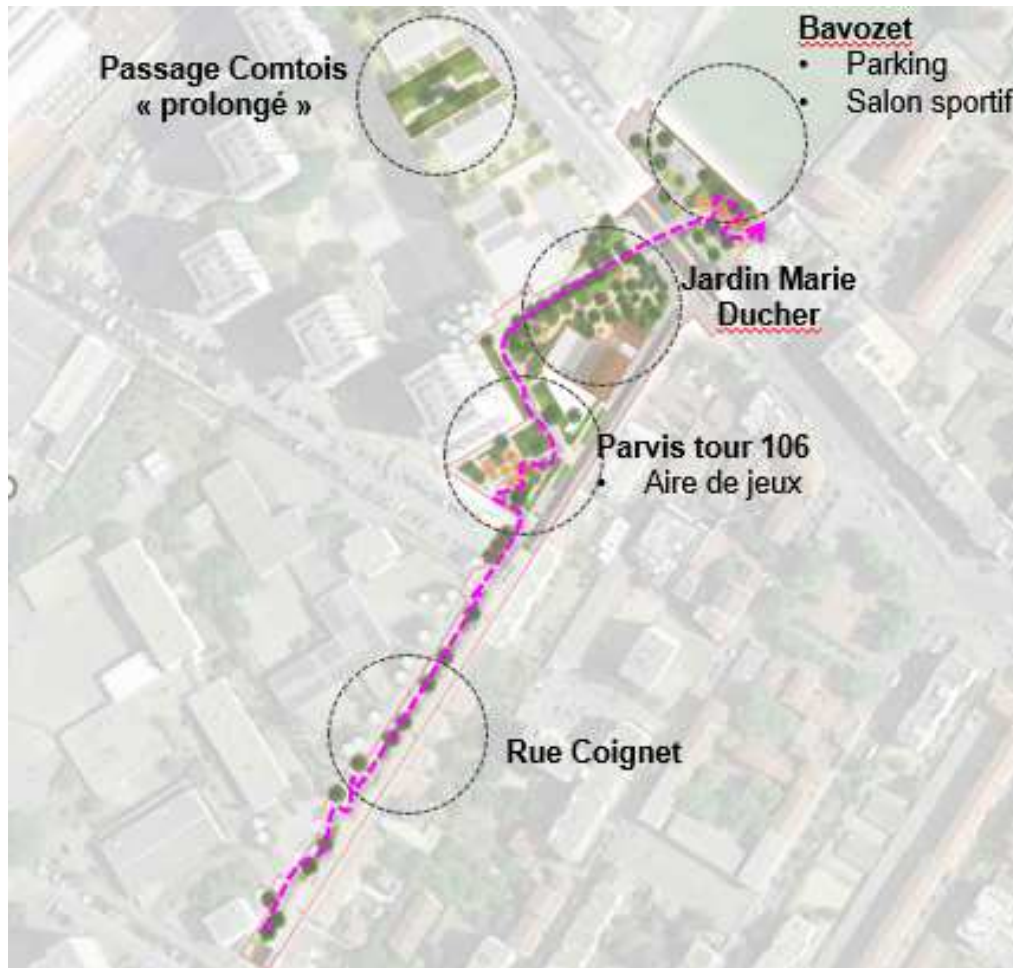
Des publics en situation de précarité qui ont besoin d'accompagnement dans l'accès aux droits.

Objectif 2030 = autonomisation et émancipation des habitant-es

2. Point sur les travaux en cours et à venir

Espaces extérieurs

Périmètre d'aménagement



En quelques chiffres

- 16 000 m² d'espaces publics réaménagés
- 18 mois de travaux environ

Les objectifs du projet

- Apaisement des espaces publics
- Renforcement de la végétalisation
- Aménagement de nouveaux espaces récréatifs et de repos

Espaces extérieurs

Aménagements en cours



Plusieurs séquences

- Parvis de la tour 106
- Square Marie Ducher
- De septembre à décembre 2024

Pendant les travaux:

sécurisation des espaces et maintien des usages

- Fermeture durant les travaux
- Suppression du stationnement
- Maintien de l'accès à l'EHPAD et au parking souterrain
- Balisage des reports de cheminements piétons



Aménagement d'une aire de jeux aux abords de la tour 106



Mobilier dans le square Marie Ducher

Espaces extérieurs

Aménagement à venir



Plusieurs séquences

- Rue Stéphane Coignet et la traversée av. Paul Santy
- Parking Bavozet
- A partir du 1^{er} trimestre 2025

Sur la rue Stéphane Coignet

- Entre 6 et 8 mois de travaux (avec traversée av. Santy)
- Réalisation en plusieurs tranches
- Maintien de la circulation voiture
- Maintien des accès aux écoles et collège
- Sécurisation des chemins pour les élèves



Aménagement de la rue Coignet en zone de rencontre, notamment devant les établissements scolaires

Groupe scolaire Jean GIONO

Réalisation de Cours Nature

- **Eté 2024** : aménagement de 3 cours
- **Septembre à décembre 2024** : travaux en site occupé de la 4^{ème} cours, installation de mobiliers et finition des 4 cours, plantations

En quelques chiffres

- 4 cours, au total 4800 m²
- 2200 m² désimperméabilisé, dont la moitié végétalisée (210 m² à l'origine)
- Environ 30 arbres supplémentaires et 35 arbres conservés
- 971 000 € investis dans le projet



AVANT



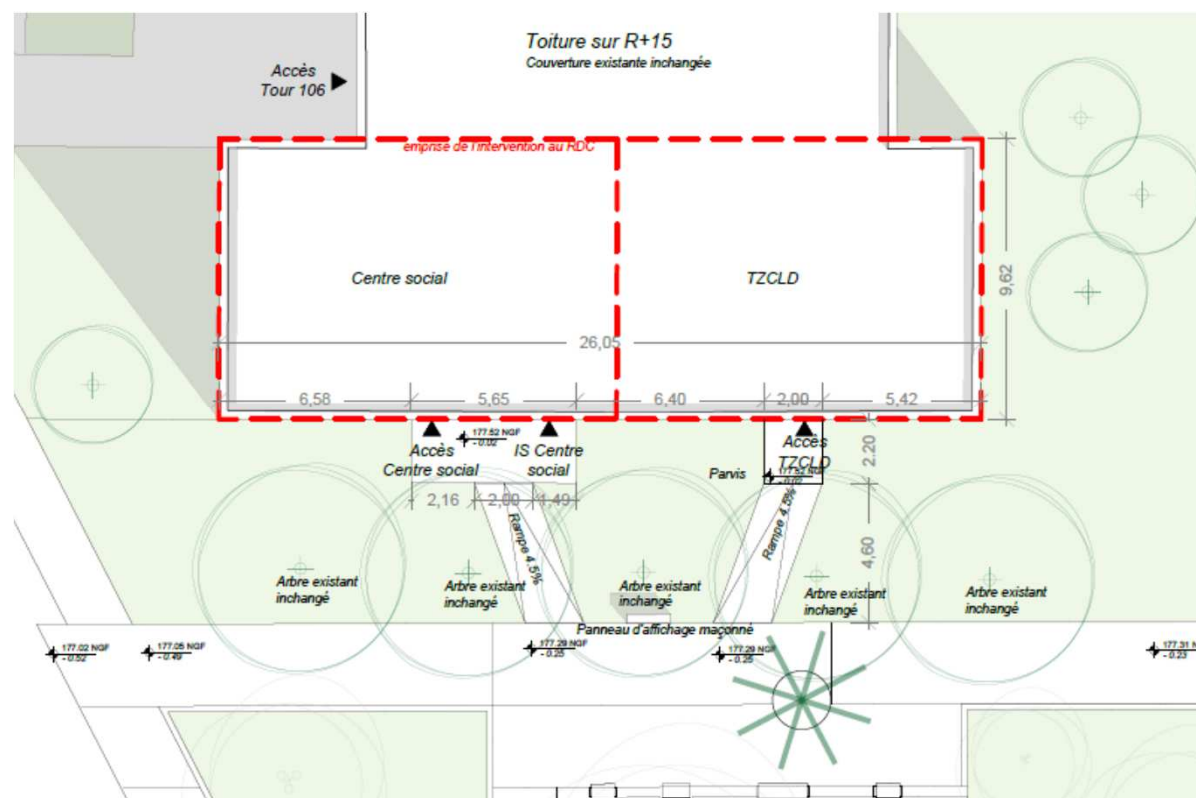
APRES



Tour 106 avenue Paul Santy

Création de 2 locaux en rez-de-chaussée

- **2 nouveaux services à venir :**
 - **Lieu passerelle du centre social G. Halimi**
 - **Conciergerie de quartier de Santy Plaine Actions**
- **Fin des travaux en décembre 2024**
(création d'une rampe d'accès à l'extérieur en cours)
- **Ouverture prévue début 2025**
- Services accompagnés par la livraison de l'aire récréative du parvis.



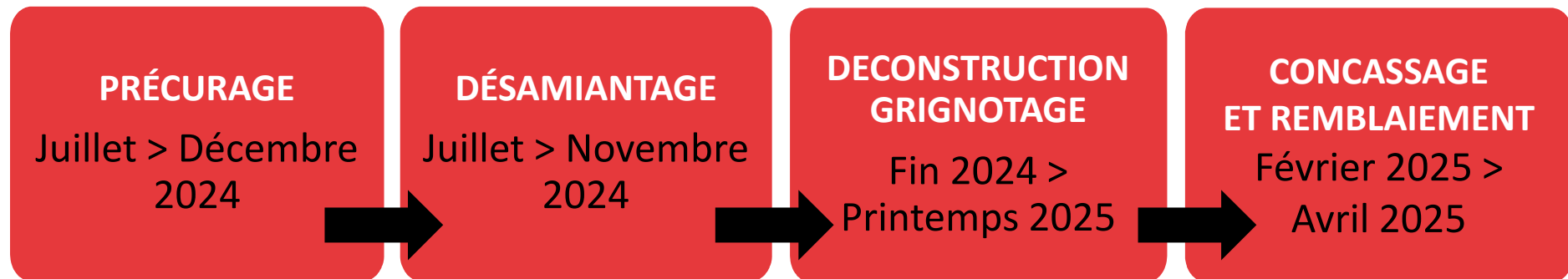
Démolition de l'immeuble av. Paul Santy (Alliade/IRA)



Pour une restructuration de l'offre de logements du quartier

Phase 1 de la démolition, allées 108 & 110 avenue Paul Santy

- Du printemps 2024 à l'été 2025
- Travaux effectifs depuis le 1^{er} juillet 2024, en plusieurs étapes :



Phase 2 de la démolition, allée 112 avenue Paul Santy

- A partir du second semestre 2025 (après le départ de l'EHPAD M. Caille)

Communication à l'appui

De nouvelles informations d'ici début 2025



Langlet-Santy
Quartier Lyon 8°

Les travaux 2024 dans votre quartier

On fait le point !

Des travaux d'amélioration du quartier Langlet-Santy sont en cours et de nouveaux chantiers s'installeront avant la fin de l'année 2024.



En bref

Travaux en cours

- 1 Rénovation dans le collège
- 2 Végétalisation des cours d'école
- 3 Modernisation du réseau d'eau potable
- 4 Démolition du bâtiment

Travaux à venir

- A Aménagement du rez-de-chaussée (106)
- B Aménagement de l'espace public (106)
- C Aménagement du square Marie Ducher
- D Installation d'une base vie de chantier



Infos Travaux

PROJET URBAIN LANGLET - SANTY
Aménagement du parvis de la tour 106 et du jardin Marie Ducher

> De septembre 2024 au printemps 2025



- Zones en travaux - fermées au public (pied de la tour 106 et Jardin Marie Ducher)
- Suppression du stationnement à partir du 2 septembre 2024
- Maintien accès parking souterrain de GLH et résidence M. Calle



Tract infos travaux espaces publics

FLASH TRAVAUX
Démolition 108-110 av. Paul Santy

Les travaux de démolition des bâtiments 108-110 avenue Paul Santy ont démarré. Les entreprises et le chantier sont installés. Les opérations de chantiers sont pilotées par le bailleur Alliadé Habitat en vue de laisser place nette sur le site à l'horizon 2026. Cette démolition permettra le déploiement des nouveaux projets s'inscrivant dans le renouvellement urbain du quartier Lyon 8.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS - PHASE 1 - ALLÉES 108 & 110

PRÉCURAGE	DESAMANTAGE	ÉCRÉTAGE DECONSTRUCTION	CONCASSAGE REMBLAIEMENT
JULIET - DÉCEMBRE 2024	01er JUILLET - 01er NOVEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2024 - NOVEMBRE 2025	FÉVRIER - AVRIL 2025
Création de zones de circulation et de stationnement sur l'axe de travail.	Le démantèlement de la tour 106 et du bâtiment 108-110 se fera en plusieurs étapes. Les opérations de démantèlement sont pilotées par le bailleur Alliadé Habitat en vue de laisser place nette sur le site à l'horizon 2026. Cette démolition permettra le déploiement des nouveaux projets s'inscrivant dans le renouvellement urbain du quartier Lyon 8.	L'ajout de l'écrêtage de la tour 106 et du bâtiment 108-110 permettra de laisser place nette sur le site à l'horizon 2026. Cette démolition permettra le déploiement des nouveaux projets s'inscrivant dans le renouvellement urbain du quartier Lyon 8.	Concassage des débris, stockage et déchargement des débris. Les opérations de concassage et de stockage sont pilotées par le bailleur Alliadé Habitat en vue de laisser place nette sur le site à l'horizon 2026. Cette démolition permettra le déploiement des nouveaux projets s'inscrivant dans le renouvellement urbain du quartier Lyon 8.

DÉBARRAS : DÉCEMBRE DÉCEMBRE 2024
FIN DES TRAVAUX : 2026

Ces différentes interventions vont générer des adaptations du site ainsi que des incidences incontournables dans le cadre d'une démolition : circulation des véhicules de chantier, poussière, nuisances sonores...

Alliadé Habitat et ses prestataires observent la réglementation en matière de démolition et mettent tout en oeuvre afin de minimiser les impacts du chantier sur le voisinage.

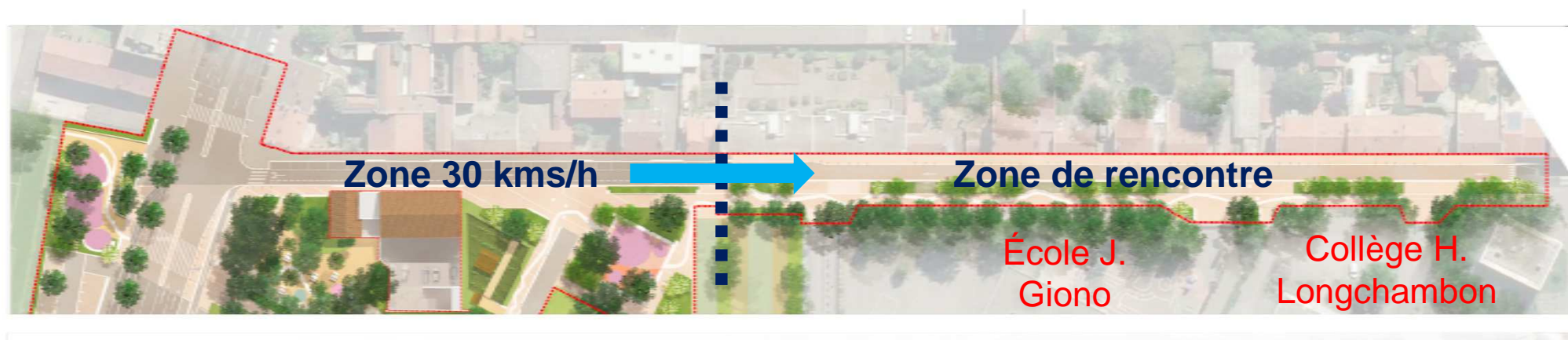
CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC
Un barriérage est installé sur site pour votre sécurité il est impératif de respecter les consignes de circulation, les cheminements indiqués ainsi que les signalétiques mises en place aux abords du chantier.

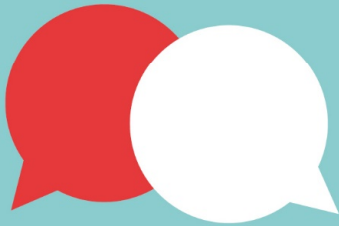
SOUFFLERIE
Afin de garantir la bonne réalisation des opérations de désamiantage des souffleries sont installées sur le chantier. Ces souffleries doivent être en fonction 24h/24h et ce durant toute la période de désamiantage.

Tract infos démolition

Annexes

Aménagement de la rue Stéphane Coignet





04 72 78 51 30

maisonduprojetlyon8@mairie-lyon.fr

